

**NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD**

**CEI
IEC
335-2-30**

1990

**AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1**

1990-11

Amendement 1 à la Publication 335-2-30 (1990)

**Sécurité des appareils électrodomestiques
et analogues**

Deuxième partie:
Règles particulières pour les appareils de
chauffage des locaux

Amendment 1 to Publication 335-2-30 (1990)

**Safety of household and similar electrical
appliances**

Part 2:
Particular requirements for room heaters

© CEI 1990 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

PREFACE

Le présent amendement a été établi par le Comité d'Etudes n° 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapports de vote
61(BC)593	61(BC)642
61(BC)594	61(BC)633
61(BC)595	61(BC)634
61(BC)596	61(BC)635
61(BC)597	61(BC)636
61(BC)598	61(BC)637
61(BC)599	61(BC)638

Les rapports de vote indiqués dans le tableau ci-dessus donnent toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

PREFACE

Ajouter à la liste des publications citées:

309-1 (1988): Prises de courant pour usages industriels
Première partie: Règles générales

335-2-43 (1984): Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.
Deuxième partie: Règles particulières pour les appareils de séchage du linge et des sèche-serviettes.

7. Marques et indications

7.1 Ajouter au second alinéa:

Toutefois ce marquage n'est pas exigé pour les appareils de chauffage conçus pour sécher du linge et qui satisfont simultanément à la CEI 335-2-43.

7.12 Ajouter:

La notice d'instructions doit comporter des instructions concernant le nettoyage du réflecteur des appareils de chauffage à éléments chauffants lumineux.

PREFACE

This amendment has been prepared by IEC Technical Committee No. 61: Safety of Household and Similar Electrical Appliances.

The text of this amendment is based on the following documents:

Six Months' Rule	Reports on Voting
61(C0)593	61(C0)642
61(C0)594	61(C0)633
61(C0)595	61(C0)634
61(C0)596	61(C0)635
61(C0)597	61(C0)636
61(C0)598	61(C0)637
61(C0)599	61(C0)638

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the Voting Reports indicated in the above table.

PREFACE

Add to the list of IEC Publications quoted:

309-1 (1988): Plugs, socket-outlets and couplers for industrial purposes. Part 1: General requirements.

335-2-43 (1984): Safety of household and similar appliances. Part 2: Particular requirements for clothes dryers and towel rails.

7. Marking

7.1 Add to the second paragraph:

However this marking is not required for room heaters designed to dry clothes and which also comply with IEC 335-2-43.

7.12 Add:

The instruction sheet shall include instructions for cleaning the reflector of visibly glowing radiant heaters.

11. Echauffements

11.2 Ajouter au quatrième alinéa introduit par un tiret:

Le plafond est recouvert d'un matériau isolant dont le coefficient d'isolation thermique est d'environ 3,2 m² K/W.

11.8 Ajouter dans le tableau "85" pour les échauffements des autres surfaces métalliques accessibles à la broche d'essai.

Ajouter:

Pour les radiateurs à circulation d'huile, l'échauffement de t-50 pour les "parties en contact avec de l'huile ayant un point d'éclair de t °C" n'est pas mesuré.

15. Résistance à l'humidité

Remplacer cet article par:

L'article de la première partie est applicable avec l'exception suivante:

15.2 Modification:

A la place du premier alinéa, ce qui suit s'applique:

Les appareils munis d'un socle de connecteur sont essayés la fiche du connecteur enlevée de l'appareil. Les appareils munis de fixations du type X sont équipés du câble souple du type le plus léger admis, de la section la plus petite spécifiée en 26.2. Les autres appareils sont essayés en état de livraison.

19. Fonctionnement anormal

19.1 Remplacer le premier alinéa des modalités d'essai par:

La vérification est effectuée par les essais de 19.101 à 19.113 pour autant qu'ils soient applicables.

19.108 Remplacer le texte par:

Les radiateurs soufflants mobiles sont mis en fonctionnement dans les conditions spécifiées à l'article 11 à 1,15 fois la puissance nominale.

Une feuille de papier rectangulaire est maintenue sans pression additionnelle, contre les ouvertures d'entrée d'air. Le papier a une masse de 72 g/m² ± 2 g/m² et une surface suffisante pour couvrir la surface où les ouvertures d'entrée d'air sont situées. La feuille de papier est alors déplacée dans n'importe quelle direction de façon à réduire le débit d'air de telle manière que les conditions les plus défavorables soient établies.

L'essai est poursuivi pendant 4 h.

11. Heating

11.2 Add to the fourth dashed item:

The ceiling is covered with insulating material having a coefficient of insulation of approximately 3,2 m² K/W.

11.8 In the table add "85" for the temperature rise of other metal surfaces which are accessible to the test rod.

Add:

For oil-filled radiators, the temperature rise of t-50 for "parts in contact with oil having a flash-point of t °C" is not measured.

15. Moisture resistance

Replace this clause by:

This clause is applicable except as follows:

15.2 Modification:

Instead of the first paragraph the following applies:

Appliances provided with an appliance inlet are tested with the connector removed. Appliances with type X attachments are fitted with the lightest type of flexible cord of the smallest cross-sectional area specified in 26.2. Other appliances are tested as delivered.

19. Abnormal operation

19.1 Replace the first paragraph of the test specification by:

Compliance is checked by the tests of 19.101 to 19.113 as applicable.

19.108 Replace the text by:

Portable fan heaters are operated under the conditions specified in Clause 11 at 1,15 times rated input.

A rectangular sheet of paper is held in position without additional pressure, against air inlets. The paper has a mass of 72 g/m² ± 2 g/m² and an area sufficient to cover the surface where air inlets are situated. The sheet of paper is moved in any direction in order to reduce the air flow in such a way that the most unfavourable conditions are established.

The test is continued for 4 h.

Si l'enveloppe a plus d'une surface où les ouvertures d'entrée d'air sont situées, ces surfaces sont recouvertes successivement. Les surfaces d'un même côté de l'appareil de chauffage sont considérées comme une seule surface.

Notes 1.- Les conditions les plus défavorables sont généralement établies quand le dispositif de commande thermique est sur le point de fonctionner.

2.- Lorsque l'on déplace la feuille de papier vers le bas, il y a lieu de faire attention que la surface support ne limite pas son mouvement.

3.- Tout dispositif de commande thermique qui fonctionne lors de l'essai de l'article 11 est autorisé à fonctionner.

Ajouter:

19.113 Les radiateurs soufflants comportant une enveloppe réalisée pratiquement en matériau non métallique sont mis en fonctionnement dans les conditions spécifiées à l'article 11, tout coupe-circuit thermique et thermostat à réarmement automatique étant toutefois rendu inopérant et le moteur du ventilateur étant bloqué.

L'essai est poursuivi jusqu'à ce que le courant soit interrompu ou jusqu'à obtention des conditions de régime.

25. Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs

Ajouter:

25.2 Modification:

A la place du dernier alinéa des prescriptions, ce qui suit s'applique:

Les appareils protégés contre les chutes d'eau verticales et les appareils protégés contre les projections d'eau ne peuvent être munis d'un socle de connecteur que si celui-ci est conforme à la CEI 309. Les connecteurs fournis avec ces appareils doivent présenter au moins le même degré de protection contre l'humidité que l'appareil.

Les appareils protégés contre l'immersion ne doivent pas être munis d'un socle de connecteur.
